

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2017

Le lundi trente janvier deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du vingt janvier deux mille dix-sept, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, Fabrice CORDAT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Annie ARCHER, Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Eddy BEYDON, Michel DOUTRE, Bernard CHAPELON, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

**Pouvoirs déposés :** M. Christian ROUSSON à Mme Juliette HAUW, Mme Djida OUCHAOUA à M. Eddy BEYDON (à partir du point 7), M. Gaston CONSTANT à M. Fabrice MIALON, Mme Nina MICHALSKI à M. René PERROT, Mme Babette LUYA à M. Michel DOUTRE, M. Serge BROUILLAT à M. Bernard CHAPELON.

**Excusées :** Mme Monique FRANCHINI, Mme Laurence VERNET.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 22 (21 à partir du point 7) - Nombre de votants : 27  
**Désignation de secrétaire de séance :** Mme Gisèle ARSAC

### **Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:**

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122 – 22 du CGCT.

**Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.**

*Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Cette demande a été soumise au préalable aux représentants des deux listes de l'opposition. L'ajout de ce point a été accepté à l'unanimité.*

### **1 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017**

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et avec les quelques ajouts prévus par la loi NOTRe, il a été proposé aux membres du Conseil municipal de tenir le débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du Budget Primitif 2017.

Les documents faisant apparaître la situation budgétaire de la commune début 2017 et les prévisions pour 2017 ont été envoyés à la suite de la Commission Gestion - Finances du jeudi 19 janvier dernier. Tous ces documents ainsi que la liste des travaux d'investissement prévus et le présent rapport constituent le document d'information réglementaire.

#### **Le contexte :**

Quatrième année de baisse des dotations de l'État, 26 Milliards cumulées pour les collectivités territoriales entre 2014 et 2017. Pour 2017, 12 Milliards d'économies sont annoncées : 1,5 Milliard pour l'État, 2,8 Milliards pour les Collectivités Territoriales et 7,7 Milliards pour l'Assurance Maladie et les autres dépenses sociales.

#### **Les orientations :**

- **Pas de hausse d'impôts malgré un budget très contraint par les baisses de dotations de l'État et notamment la DGF** qui connaît une baisse sans précédent, condamnée par toutes les associations d'élus et qui amènera les communes à faire appel à la fiscalité locale. Même si la baisse a été réduite cette année, son effet cumulatif avec les baisses des années précédentes est très lourd et très injuste

pour notre commune qui a déjà fait de nombreux efforts budgétaires depuis 2008. Mais dans notre cas, comme nous en avons pris l'engagement, nous ne ferons pas appel à la fiscalité après les décisions prises en novembre 2015 à l'unanimité du Conseil municipal dans le cadre de la renégociation des emprunts toxiques et de leurs conséquences sur le taux des impôts locaux.

- **Poursuivre la gestion rigoureuse**, la recherche d'économies et le désendettement, après la baisse des indemnités d'élus et les réorganisations de services. En même temps que cette réduction, nous avons la volonté de maintenir la qualité et l'efficacité du service public.

- **Maintenir le pouvoir d'achat des associations** : augmentation de 2% des subventions. Dans un contexte de rigueur, cette action en direction des associations, démontre l'importance de leur activité et de la plus-value sociale apportée par les nombreux bénévoles qui agissent quotidiennement dans ces associations et qui participent à la cohésion sociale.

#### **- Politique d'emprunt :**

Après la sortie définitive des emprunts toxiques, ce budget est le premier qui prend en compte les conséquences de cette renégociation. L'an dernier je disais « *Comme nous l'a indiqué le résultat du référendum et aussi le vote unanime du Conseil municipal, nous continuons à considérer que c'était la seule solution responsable. Solution responsable, mais injuste pour les Unieutaires, puisqu'elle aboutit à une hausse d'impôt et aussi à une augmentation de l'endettement.* ». Malheureusement les nouvelles jurisprudences ont démontré que notre attitude et le vote responsable des Unieutaires étaient bien la seule solution pour sortir de l'ornière, résultat de la gestion de la municipalité avant 2008.

En effet, si globalement le capital restant dû de la Ville d'Unieux était, en 2008, de 15 millions d'euros, somme que nous avons réduite sur le budget de la commune à un peu plus de 9 millions d'euros. Aujourd'hui, un nouvel endettement résultant de la négociation nous amène à plus de 17 millions d'euros.

S'il est envisagé par le Gouvernement de neutraliser au niveau des ratios les conséquences des emprunts toxiques et de leur renégociation, la réalité est tout de même celle-là.

Par ailleurs, je vous proposerai de continuer la politique de réduction de la dette en empruntant chaque année en moyenne la moitié du remboursement en capital soit 250 000 euros. Grâce à notre gestion de la trésorerie la plus fine possible et tout en inscrivant budgétairement ces emprunts, nous avons retardé au maximum la réalisation de ceux-ci. En dehors de ceux nécessaires pour la renégociation des emprunts toxiques, nous n'avons pas réalisé d'emprunt d'investissement depuis 2013. Ainsi en 2017, nous serons amenés à contracter un emprunt correspondant à ces quatre années. Lors de ce Conseil municipal, nous aurons à nous prononcer sur un emprunt de 500 000 euros sur 20 ans au taux de 1,50 % et compte tenu de la perspective de la hausse des taux d'intérêt, nous serons amenés à compléter cet emprunt. Bien que la réglementation permette la délégation au Maire pour la contraction des emprunts, je continuerai à demander l'avis du Conseil municipal.

#### **Investissements soutenus :**

Vous trouverez également, le document établi par le service Finances qui prend en compte l'ensemble de ces éléments et qui aboutit à un autofinancement net de 608 000 euros. À cet autofinancement, il pourra être prévu 200 000 euros de TVA et 20 000 euros de taxe d'aménagement, 47 000 euros de subvention de la CAF pour la réhabilitation du Centre Social du Val Ronziere et comme indiqué ci-avant 500 000 euros correspondant aux emprunts 2016 et 2017 selon notre rythme de désendettement.

En ce qui concerne l'autofinancement net, comme cela a été indiqué depuis 2008, notamment par l'audit effectué par la Chambre Régionale des Comptes, une ville qui, comme Unieux, a besoin de se désendetter, aurait besoin d'un autofinancement net d'environ 1 million d'euros, chacun verra que nous sommes loin de ce chiffre.

La nouvelle réglementation prévoit également une information sur le temps de travail. Celui-ci est officiellement à Unieux de 1575 heures avec des diversités d'application. Pour une majorité, environ 80 personnes, c'est le temps de travail effectif basé sur une organisation de travail correspondant aux besoins de chacun des services. Pour certains secteurs, le temps de travail est annualisé (personnel des écoles, gardiens d'équipements sportifs, cinéma...) et pour environ 45 personnes (Centre Technique

Municipal et mairie), cette organisation s'accompagne de 18 jours de RTT et le temps de travail comprend entre 12 et 15 heures de temps de repas pour le personnel mairie, et entre 30 et 40 heures pour le personnel CTM à l'année.

Les avantages sont ceux prévus par le statut : un véhicule de fonction réglementaire et un régime indemnitaire correspondant globalement aux collectivités qui nous entourent, tout en étant inférieur de manière importante à celui de Saint-Étienne Métropole.

En ce qui concerne les investissements 2017, les grandes lignes qui sont proposées sont les suivantes :

- Rénovation des bâtiments,
- Continuation de notre effort d'économies énergie notamment par la réhabilitation et l'isolation de l'ancienne salle des fêtes et du Centre social du Val Ronzière,
- Rénovation urbaine, isolation des logements et sécurité des commerces,
- Accessibilité des équipements publics,
- Continuation de la rénovation de la salle Gaby Crépet,
- Continuation des travaux Ad'Ap,
- Continuation d'aménagement des équipements parc Nelson Mandela,
- Équipement du cinéma « Le Quarto » pour accueillir les spectacles et le son de ces spectacles avec le renouvellement de la console de mixage ainsi que la réalisation d'un circuit et des équipements de son.

Les montants sont indiqués dans les documents joints à l'ordre du jour,

**L'assemblée prend acte par 21 voix pour et 6 abstentions (Mme Luya, M. Doutré, M. Brouillat, M. Chapelon, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire.**

## 2 – EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL

**Le Conseil municipal par 25 voix pour, 2 contre (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier), décide de contracter un emprunt de 500 000 euros auprès du Crédit Mutuel sur 20 ans, au taux de 1.50 % et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les pièces nécessaires.**

## 3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2017

**Le Conseil municipal par 25 voix pour, 2 abstentions (Mme Luya, M. Doutré)**

- décide d'accorder comme chaque année un acompte sur la subvention allouée aux clubs sportifs comme suit :

*(les élus membres à titre personnel d'une association ne participant pas au vote pour l'association dont ils font partie).*

	Subvention proposée par OMS (en euros)	Subvention pour activités sportives non affiliées	Total Subventions 2017	Acompte à payer (en euros) 75 %	Reste (en euros) 25 %	À PAYER (en euros)
ALSU	1 720			1 290	430	<b>1 290</b>
Arc en Ciel	5 259	279	5 538	4 154	1 385	<b>4 154</b>
AS Sampicot	265					<b>265</b>
Arts Martiaux	4 250			3 187	1 063	<b>3 187</b>
BCU	7 165			5 374	1 791	<b>5 374</b>
Boule du Coq	265					<b>265</b>
Asso. sportive collège Bois de la Rive	737					<b>737</b>

Les Perroquets	265					265
Gymnastique A. France	574					574
Gymnastique Val Ronzière	392					392
Goshindo		250				250
OCO	8 417			6 313	2 104	6 313
PLCQ	2 022	355	2 377	1 783	594	1 783
SBHV	265					265
Tai Chi Chuan		273				273
Tennis Club	10 546			7 909	2 637	7 909
UFOR	7 734			5 800	1 934	5 800
UTA	2 981			2 236	745	2 236

Décide d'allouer aux jeunes Unieutaires âgés de 5 à 20 ans une subvention de 15 € par licence pour la saison 2016/2017 comme suit :

Associations	Nombre d'enfants	Aide aux familles = 15€	TOTAL SUBVENTION en €
AECU (TT + Danse)	51	15	765
ALSU (Korfbal)	3	15	45
AMU	52	15	780
COLLÈGE	56	15	840
BCU	45	15	675
OCO	81	15	1 215
TCU	82	15	1 230
UFOR	18	15	270
UTA	5	15	75
<b>TOTAL</b>			<b>5 895</b>

#### **4 - FONDS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CAF POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE SOCIAL DU VAL RONZIÈRE**

En 2016, la Ville d'Unieux avait déposé une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales pour la réalisation des travaux de rénovation du Centre social.

En date du 19 décembre 2016, cet organisme a informé la commune de l'octroi d'un fonds d'accompagnement à hauteur de 47 000 euros, qui sera versé à l'issue des travaux.

**Le Conseil municipal à l'unanimité** accepte cette subvention et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet à signer tous les documents en découlant.

## 5 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications du tableau des effectifs comme suit :

- Filière Technique :

Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Non Complet, de 28.00 heures hebdomadaires à 32.00 heures hebdomadaires.

- Création d'un poste de catégorie A pour le poste de référent PLIE :

Depuis 2004, la commune gère pour le compte de Saint-Étienne Métropole ou pour le Conseil départemental le dispositif d'insertion PLIE. Jusqu'à présent, un contrat d'engagement était réalisé pour l'agent, renouvelé d'année en année. La nouvelle réglementation sur les contrats empêche la reconduction en l'état du contrat.

Ainsi, le Conseil municipal à l'unanimité décide de créer un poste de catégorie A, sans changement de rémunération de l'intéressé, et d'effectuer la procédure réglementaire pour renouveler son contrat. Il s'agit là d'une modalité convenue le lundi 30 janvier dernier avec la Préfecture à la suite d'un courrier qu'elle a adressé à la mairie, reçu vendredi 27 janvier dernier.

## 6 - SALLE GABY CRÉPET : AVENANT AU MARCHÉ

Par une délibération en date du 13 juin 2016, le Conseil municipal avait approuvé les marchés relatifs à la rénovation de la salle des fêtes Gaby Crepet. Afin de permettre le bon déroulement des chantiers et de prendre en compte la réalisation des travaux en ateliers, le Conseil municipal par 21 voix pour, 6 contre (Mme Luya, M. Doutre, M. Brouillat, M. Chapelon, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve un avenant à intervenir avec le titulaire du lot n°2 (charpente métallique et couverture) par l'entreprise SOCOMA et son sous-traitant l'entreprise MARTIGNAT pour permettre conformément au CCAP de payer des avances sur matériels.

*Mme Ouchaoua quitte la séance.*

## 7 - ÉCOLES DU VIGNERON

M. Mialon explique qu'un entretien a eu lieu avec M. l'Inspecteur d'Académie. Ce dernier a fait part de sa volonté de voir fusionner l'école maternelle et l'école élémentaire du Vigneron. Ce projet consiste notamment à n'avoir plus qu'une seule direction pour les deux écoles et de ce fait, supprimer un poste de direction. M. Mialon souligne que la municipalité a souhaité prendre les décisions en concertation avec tous les acteurs de la vie scolaire notamment les enseignants, les parents d'élèves délégués, la DDEN et les élus. C'est la raison pour laquelle une réunion spéciale a été organisée en décembre dernier sur ce sujet. Un avis négatif sur cette fusion a été quasi unanime, chacun souhaitant conserver le fonctionnement actuel de ces deux écoles.

Suite à un échange récent avec l'Inspecteur d'Académie, il a été obtenu de remettre cette décision à l'année prochaine afin de travailler sur un projet passerelle entre les deux écoles. L'information sur la carte scolaire présentée dans la presse précise qu'une fermeture est prévue à l'élémentaire du Vigneron en septembre prochain.

Il a été demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le projet de fusion ainsi que la suppression d'un poste (fermeture d'une classe en élémentaire).

**En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis défavorable à la fusion des deux écoles du Vigneron ainsi qu'à la suppression d'un poste.**

## 8 – ADHÉSION DE LA VILLE D'UNIEUX À L'ANDES

(Association nationale des élus en charge du sport)

Afin de faire bénéficier la commune du réseau de l'Andes et de favoriser le développement du sport dans la cité, le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la Ville d'Unieux à l'ANDES, association regroupant des élus en charge du sport, chargée notamment de promouvoir les échanges d'expérience en matière de gestion, de bonnes pratiques en matière de sport, d'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État et d'autres organismes œuvrant dans le champ sportif, pour un montant annuel de 225 euros (tarif 2017), et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet à signer les documents en découlant.

## 9 - AFFAIRES FONCIÈRES

- Combe Blanche :

Plusieurs parcelles de terrain sont aujourd'hui en situation d'abandon, constituant les parties communes du lotissement de Combe Blanche, cadastrées sous la section AV N°146, 320, 321, 322, 323, 324, 364 figurant sur les matrices cadastrales toujours au nom du lotisseur, SARL « Les Bouleaux ».

Il s'agit d'espaces verts constitués principalement d'une grande parcelle boisée, ou de parcelles à usage de voies desservant le lotissement. Les co-lotis du lotissement ont été reçus en mairie afin d'évoquer la possibilité pour eux d'en devenir propriétaires soit individuellement, soit regroupés au sein d'une association syndicale afin d'en assurer ultérieurement son entretien.

La société propriétaire de ces parcelles n'ayant plus d'existence légale, la commune a initié la procédure de bien vacant et sans maître avec l'engagement aujourd'hui écrit des propriétaires riverains de devenir pour chacun, propriétaires d'une partie de la parcelle boisée.

Suite à la commission communale des impôts directs du 11 février 2016 et à l'arrêté municipal présumant les bien vacants et sans maître en date du 3 mai 2016, l'ensemble des mesures de publicité de cet arrêté a été réalisé (affichages, journal local).

Suite à la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 19 janvier dernier, **le Conseil municipal à l'unanimité** décide d'incorporer ces parcelles dans le domaine privé de la commune. Cette incorporation sera constatée par arrêté du Maire.

- ZAC la Fontaine :

La ZAC la Fontaine a été clôturée par délibération du Conseil municipal en date du 30 novembre 2015 et la rétrocession à titre gratuit des parcelles propriétés de I.R.A. (AI 449-450-460-565-576-590-600-603) a été approuvée par délibération du 10 octobre 2016.

L'association syndicale de la ZAC la Fontaine a demandé que puisse lui être cédée la partie du chemin comprise entre les deux espaces verts du lotissement (parcelle AI 474 pour partie).

Le géomètre est intervenu pour réaliser le découpage de cette parcelle. Suite à la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 19 janvier dernier, **le Conseil municipal à l'unanimité** décide d'approuver la cession de cette emprise de chemin à l'association syndicale à titre gratuit à charge pour l'association d'entretenir ladite parcelle et de prendre en charge les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à cet effet à signer tous les documents en découlant.

- Ancienne école du Bourg :

Lors du précédent Conseil municipal, il a été approuvé le principe d'un avenant à intervenir avec les acquéreurs prévoyants notamment un nouveau prix à 200 000 euros pour le bâtiment en l'état avec un paiement différé jusqu'à une hauteur de 40 000 euros, la possibilité de substitution pour tout ou partie, ainsi qu'une clause visant à un partage de la partie de l'indemnité de l'assurance au titre de la remise à neuf. Depuis cette date, nous avons eu connaissance du montant proposé par l'assurance à savoir 115 000 euros environ en paiement immédiat et 66 000 euros au titre de la remise à neuf (somme qui fera l'objet d'un partage comme indiqué ci-dessus). L'avis de France Domaine est également parvenu conforme à la valeur proposée.

**Le Conseil municipal par 25 voix pour, 2 abstentions** (*M. Battie, Mme Vialon-Clauzier*), décide de renouveler son accord pour l'avenant à la promesse de vente, d'accepter l'indemnité de l'assurance et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les actes correspondants notamment l'avenant à la promesse de vente ainsi que la vente.

## 10 - DÉVELOPPEMENT DURABLE : ÉCLAIRAGE PUBLIC

Lors du précédent Conseil municipal, il a été débattu sur l'intérêt de procéder à une interruption de l'éclairage public. Une consultation des Unieutaires a eu lieu. La majorité des personnes qui s'est exprimée a répondu favorablement à une expérimentation de la modification des horaires des éclairages. Les horaires d'extinction envisagés sont les suivants : du dimanche au jeudi soir de 23h30 à 5h du matin et le vendredi et le samedi de 0h30 à 5h du matin.

Suite à la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 19 janvier dernier, **le Conseil municipal par 21 voix pour, 6 contre** (*Mme Luya, M. Doutre, M. Brouillat, M. Chapelon, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier*) émet un avis favorable à la mise en œuvre de cette mesure.

Monsieur le Maire indique qu'un point sera fait à l'issue de l'expérimentation.

## 11 - RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2015 DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a présenté aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2015 de Saint-Étienne Métropole tel que joint par mail à l'ordre du jour.

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2015 de Saint-Étienne Métropole.**

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant reçu aucune autre remarque ou observation, la séance du Conseil municipal est levée.*

Fait à Unieux, le 7 février 2017.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

